La question du soir Quelle histoire! Ils sont formidables Tops, quiz et tutos **Bretons** du monde



Transactions diverses

ANIMAUX

Cessions d'animaux domestiques

► Obligations des éleveurs

► Obligations des acheteurs

Véhicules

ACHAT AUTOMOBILE



ACHÈTE cash au meilleur prix tout type de camping-car, fourgon aménagé, caravane (même avec infiltrations), ainsi qu'utilitaire, 4x4, cabriolet avec ou sans CT, même fort KM. Paiement sécurisé. Me déplace 7j/7. Tel 06 59 50 45 26.

Le Télégramme

Contactez-nous!

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et

Juli pretagne-marcnespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales.com Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 (Nor. 1 MICE2231563A), le tarif de réference des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 (article 1) est fixé à 0,183 E HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Illee-t'Vialine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

LOUDÉAC COMMUNAUTÉ

AVIS RECTIFICATIF

Section 2 : identification de l'acheteur. Nom complet de l'acheteur : Loudéac Communauté, 22600 Loudéac. Type de numéro national d'identification : SIRET 200 067 460 00010. Groupement de commandes : non. Section 3 : identification du marché.

Section 3 : identification du marche. Intitulé du marché : restauration des milieux aquatiques 2023-2024. CPV - objet principal : 45246000. Type de marché : travaux. Description succincte du marché : restauration des milieux aquatiques 2023-2024 sur le bassin versant du Poulancre et sur les affluents de l'Oust, à Saint-Caradec, Hémonstoir, Trévé, Loudéac. Mot descripteur : irrigation. Section 4 : informations rectificatives. Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots : la date limite de remise des offres est modifiée et est reportée au vendredi 02/06/2023, 12 h (mid.li)

PRÉFECTURE DES CÔTES-D'ARMOR Direction départementale des territoires et de la mer Service environnement - Unité ressource en eau et assainissement

COMMUNES DE PENVÉNAN ET DE CAMI EZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Restructuration du système d'assainissement collectif de Penyénan et dérogation à la loi littoral

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 16 mai 2023, une enquête publique unique est ouverte du mercredi 14/06/2023, à 13 h 30, au lundi 17/07/2023, à 16 h 30. Cette enquête est organisée, suite à la réception le 03/01/2023, à 1a Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de demande d'autorisation environnementale supplétive, complété le 20/02/2023, concernant les travaux de restructuration du système d'assainissement collectif de Penvénan, sur les communes de Penvénan et de Calmez, ainsi que du dossier de demande de dérogation à la loi littoral au titre du Code de l'urbanisme, présentés par Lamion-Trègor Communauté. Le dossier concernant les travaux de restructuration du système d'assainissement collectif de Penvénan, sur les communes de Penvénan et de Canlez, et soumis à suivants du Code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau conformément à l'article L2/14 3 du Code de l'environnement (rubrique 2.1.1 0 de l'article R. 7.14-1 du même Code et rubrique 19 de l'annexe à l'article R. 122-2 de la nomenclature cas par cas). Le dossier de demande de dérogation à la loi littoral est également soumis à enquête publique au titre du Code de l'urbanisme.

dérogation à la loi littoral est également soumis à enquête publique au titre du Code de l'urbanisme. Le dossier d'enquête publique contient : Le dossier de demande d'autorisation environnementale supplétive qui comporte notamment une étude d'impact, un résume non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique. Le dossier de démande de dérogation à la loi littoral au titre du Code de l'urbanisme.

Turbanisme. Les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique : - l'avis du service planification, logement, urbanisme (SPLU) de la DDTM du 08/02/2023 :

- l'avis du service planification, logement, urbanisme (SPLU) de la DDTM du 08/02/2023;
-l'avis du service aménagement mer et littoral (SAMEL) de la DDTM du 08/02/2023;
-l'avis de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du 17/02/2023;
-l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 22/02/2023;
-l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 22/02/2023;
-l'avis de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du 17/02/2023;
-l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
-l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
-l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
-l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13/02/2023;
- l'avis de l'Agence de l'aviverne de l'av

mairies de Penvenan et de Camiez, aux neures o diverture au public. Le public pourra, pendant la durée de cette enquéte publique, formuler ses observations ou propositions:

- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies des communes précitées;
- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies de neuvéan qu'est per le present de l'étable. 2710 Penvénan Ces observations ou propositions seront verxées au registre d'enquête déposé dans cette mairie;
- soit sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :
- https://www.registredemat.fr/step-penvenan. Les observations écrites exprimées sur les registres, papier ou par courrier seront susceptibles d'être mises en ligne sur le registre dématérialisé;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra (lieux, dates, heures).

Mairie de Penvénan (siège d'enquête, voir adresse ci-dessus): le mercredi 14/06/2023, de 13 h 30 à 16 h 30, le lundi 17/07/2023, de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Camiez, 1, place de la Mairie, 22450 Camlez, le mercredi 28 fo/6/2023, de 9 h à 12 h, le vendredi 07/07/2023, de 9 h à 12 h, le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gou.wf., à la rubrique 'publications - enquêtes publiques' et

Le uossier a enquete punique pourra etre egalement consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr, à la rubrique "publications - enquêtes publiques" et sur celui de Lannion-Trégor Communaute dédié à cette enquête (https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques).

A l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra aux mairies de Penvénan et de Camlez pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et à Lannion-Trégor Communauté.
Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique "publications - enquêtes publiques" pendant un an.
Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Lannion-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion cedex, tél. 02 96 05 09 00 (accueil) ou 02 96 05 93 59.



regions-annonceslegales.com